

ous souhaitez réaliser des travaux de ravalement de votre façade d'immeuble, rénover la devanture de votre commerce, installer du mobilier de type

l'équipe d'animation de la Maison de l'Habitat, en lien avec ses partenaires, se tient votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et demandes de subentions: conseils techniques et financiers, montage et suivi de la constitution des dossiers.

#### RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE

MAISON DE L'HABITAT 1 square Gambetta - Châtellerault 05 49 93 00 05 renovonsvotrehabitat@grand-chatellerault.fr

DU LUNDI AU VENDREDI DE 13430 À 17430 **OU SUR RENDEZ-VOUS** 

Pour les porteurs de projets commerce Service Economie et entreprises 05 49 20 30 60

Opération soutenue par:





Q. Périmètre de l'opération Centres anciens historiques du centre-ville de Châteauneuf

# RENOU015 ENSEMBLE PATRIMOINE

DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR RÉHABILITER **ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE** 

**DEVANTURES COMMERCIALES** 







# RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE!

AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADE ET DEVANTURE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE

## POUR QUELS TRAVAUX?

- ravalement des façades et murs de clôture
- réfection des garde-corps et des balcons, des menuiseries extérieures, des éléments de zinguerie, de pierre et de maçonnerie...
- peinture des dessous de toit apparents et des lucarnes
- rénovation des devantures commerciales
- mise aux normes d'accessibilité des commerces
- rénovation de l'enseigne, de la vitrerie, installation d'un système automatisé pour l'entrée du commerce

# POUR QUI?

- propriétaire ou futur propriétaire d'immeuble (occupant et bailleur)
- investisseur
- commerçant (sous réserve de l'accord du propriétaire)

À noter : un partenariat avec la Fondation du Patrimoine permet également, sous certaines conditions, de bénéficier d'une défiscalisation spécifique pour travaux.

### Les OBJECTIFS

- ➡ Aider les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, investisseurs ou commerçants à investir dans l'amélioration et la réhabilitation des immeubles en cœur de ville.
- **□** Favoriser l'attractivité globale des centres anciens.
- □ Valoriser le patrimoine architectural et le cadre de vie.







Le montant de la subvention est défini en fonction de :

- la surface de la ou des façades visibles depuis la voirie
- la nature des travaux
- le statut du propriétaire ou de l'immeuble.

Le taux de subvention est compris entre 15% et 40% du montant HT des travaux.

### Attention!

Pour bénéficier des aides financières, vous devez, avant le début des travaux, avoir déposé votre dossier et avoir obtenu l'accord de la Ville de Châtellerault concernant les autorisations d'urbanisme.

